

Délibération n°44

relative aux réalisations budgétaires 2024

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 23 juin 2025,

CONSIDERANT le vote unanime du Bureau réuni en date du 02/06/2025 ainsi que de la Commission des Finances du 05/06/25

DÉCIDENT d'approuver, tel que présenté, les réalisations budgétaires 2024 et à l'affectation du résultat net en report à nouveau par **42 voix pour, 0 voix contre, 11 abstentions – Adoptée à la majorité**

Dijon, le 23/06/2025



**Le Président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC**